



PROCES-VERBAL

(devant être approuvé lors de la prochaine séance du conseil municipal)

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 24 octobre 2024 à 19 heures
à la Salle du Conseil Municipal – Mariages 49, route du Pic du Midi – 65 310 HORGUES

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre du mois d'octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Horgues régulièrement convoqué conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SÉGNERÉ, le Maire.

Nombre de membres :

-Afférents au C.M. : 15 - En exercice : 14

-Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de convocation : 02 octobre 2024

Date d'affichage : 15 octobre 2024

Présents : Messieurs Jean-Michel SÉGNERÉ, Damien DAUTAN, Louis MARTIN, Yannick PORIEL, Didier SEAS, Didier COLLGON, Mesdames Céline BONIFACE, Macha CLAVERIE, Nicole ESQUIRO, Marie-Chantal LONCA, Stéphanie SEGUIN, Nathalie MENGELLE.

Procurations : M Florent DÉJARDIN à Monsieur SÉGNERÉ, M Mikaël ETCHEVERRIA à Mme Céline BONIFACE

Monsieur Damien DAUTAN est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A-Eglise Saint-Mauront

B-Travaux / Urbanisme

C-Finances publiques

D-Ressources humaines

E-Groupe scolaire / périscolaire

F-Vie du village - Associations

G-CCAS

H-Informations diverses

Rapporteur Jean-Michel SÉGNERÉ

Rapporteur Damien DAUTAN/Louis MARTIN

Rapporteurs Nicole ESQUIRO/JM SÉGNERÉ

Rapporteur Nicole ESQUIRO/Céline BONIFACE

Rapporteur Céline BONIFACE

Rapporteur Mikaël ETCHEVERRIA

Rapporteur Marie-Chantal LONCA

☞ **Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal du 05 septembre 2024**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 05 septembre 2024.

A-Eglise Saint-Mauront :

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel SÉGNERÉ

Les travaux de rénovation intérieure de l'église vont démarrer mi-novembre 2024 et devrait être achevés fin avril 2024. Le projet a été présenté aux personnes qui oeuvrent à l'église : frère Joseph Cantounet, Madame Jeanne Condou, Monsieur Didier Cazenave.

L'église sera donc fermée durant toute la période des travaux. Cette information sera publiée sur l'application Intramuros. Marie-Chantal Lonca propose de diffuser également à tous les habitants une note d'information.

Les employés communaux auront en charge de déménager les bancs de l'église avant la pose de l'échafaudage qui sera monté début janvier.

Il est fait part du coût particulièrement excessif de l'immobilisation de l'échafaudage. Ce prix va être discuté avec l'entreprise Boirie.

B-Travaux / Urbanisme :

Rapporteur : Monsieur Damien DAUTAN et Monsieur Louis MARTIN

Travaux :

✓ Mise en œuvre du projet d'aménagement de la cave de la mairie en salle d'archives et salle de réunion/réception. Le projet qui sera réalisé par le Cabinet d'Architecture d'Amélie Bertandean est approuvé par les membres du conseil municipal.

✓ La construction de l'antenne de l'opérateur Free va démarrer malgré tous les recours que la mairie a porté auprès du Tribunal Administratif et qui n'ont pas abouti, l'intérêt de la couverture télécom étant prépondérante.

✓ Veritas , bien avancé dans les mise aux normes remerciements aux agents
Problème sauterelle et tyrolienne
Buts hors d'usage mis en rouge tant qu'ils sont sur le site.

✓ L'élagage des chênes rouges d'amérique a été réalisé au lotissement Biéouès.

Programme électrification rurale

Rapporteur : Monsieur Louis MARTIN

Il est prévu au budget 2025 de poursuivre la pose d'éclairages Led sur les bâtiments et les équipements publics communaux. Il est demandé aux membres du conseil municipal d'examiner la proposition de l'entreprise d'électricité de Monsieur Pierre Dulac qui pourrait être chargée de ce chantier. Accord à l'unanimité.

Urbanisme

♦ *Bilan opérations d'urbanisme*

Monsieur Dautan dresse un bilan des opérations d'urbanisme réalisées entre avril et octobre 2024 :

- ✓ 16 déclarations de travaux dont 9 poses de panneaux photovoltaïques
- ✓ 1 permis de construire
- ✓ 1 demande de CU opérationnel
- ✓ 9 demandes de renseignements d'urbanisme pour ventes de maisons et terrains.

♦ *Contrat de prêt à usage entre l'Epad « Courtaou de Bigorre » et la commune de Horgues pour mise à disposition d'une partie de la parcelle AB46, située 27 bis rue du Pic du Midi 65310 Horgues*

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'examiner la proposition qui a été faite aux responsables de l'Epad « Courtaou de Bigorre » de mettre à disposition de la commune une partie de leur parcelle AB46 en jachère, soit 6200 m². Cette proposition a recueilli un avis favorable de l'Epad.

Elle est motivée par le fait que cet espace, situé en entrée de village, est laissé à l'abandon, non entretenu. Afin d'être assurée d'un entretien courant minimum, la commune pourrait y planter une jachère fleurie. La concrétisation de cette mise à disposition passe par l'établissement d'un contrat de prêt à usage gratuit entre elle et l'Epad. Ce contrat, dont lecture est faite, doit être approuvé par le conseil municipal s'il accepte que les services municipaux entretiennent cette parcelle.

L'exposé du rapporteur entendu,

♦ *Etude « Biens vacants sans maîtres »*

Suite à une proposition de la Safer, une étude a été demandée aux fins de répertorier les « biens vacants sans maîtres » présents sur la commune. Cette étude est en cours. Il pourrait être intéressant d'intégrer ces biens dans le patrimoine communal.

C-Finances publiques :

Rapporteurs : Madame Nicole ESQUIRO et Monsieur Jean-Michel SÉGNÉRÉ

✓ Demande de subventions : DETR 2025

Madame Esquiro indique que le dossier de demande de DETR 2025 est à déposer avant le 30 novembre.

Il est décidé de poursuivre (tranche 2) les travaux de rénovation, d'accessibilité et de rénovation énergétique sur les bâtiments municipaux et notamment, sur le bâtiment « Mairie » avec l'aménagement d'une salle de réunion/réception et salle d'archives. L'enveloppe nécessaire au financement de cette opération est de 191.800,00 € H.T. (montant définitif à valider).

Les membres du conseil municipal sont invités à délibérer sur la décision d'autoriser Monsieur le Maire à demander une aide de financement au titre de la DETR 2025.

Après délibération, les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou un adjoint délégué en cas d'empêchement, à réunir toutes les pièces nécessaires à la constitution d'un dossier de demande d'aide au titre de la DETR 2025.

✓ Fonds de Solidarité Logement 2024

Il est exposé la proposition présentée par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Michel PÉLIEU, qui sollicite une participation de 417,00 € de la commune de Horgues au Fonds de Solidarité Logement pour l'exercice 2024.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette participation et chargent Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints en cas d'absence, d'ordonner la dépense.

✓ Budget 2025

Afin de commencer à travailler sur les orientations budgétaires de 2025, les membres du conseil municipal, s'ils ont des projets à proposer, sont invités à faire établir des devis d'ici fin décembre.

Intervention de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique que la conjoncture, avec un Etat déficitaire, risque de mettre à mal le financement, par l'Etat, les Régions et les Départements, des projets futurs des collectivités. Le niveau des subventions sera sûrement différent.

✓ Remboursement pour rétrocession d'une concession vide à la commune : cimetière Laouët

Monsieur le Maire expose la demande de propriétaires d'une concession vide au cimetière Laouët. Ayant quitté la commune et au vu des dispositions funéraires qu'ils souhaitent entreprendre pour eux et leur famille, cette concession apparaît désormais inutile. Ils ont sollicité la municipalité pour la rétrocession de cette concession à la commune de Horgues.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de récupérer cet emplacement de 4m² au tarif de 152,45 € montant versé par les propriétaires au moment de l'achat.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, acceptent à l'unanimité la rétrocession de cette concession du cimetière Laouët à la commune de Horgues et chargent Monsieur le Maire d'émettre le mandat de dépense d'un montant de 152,45 €.

D-Ressources humaines :

Rapporteurs : Madame Nicole ESQUIRO et Madame Céline BONIFACE

✓ Adhésion à la convention de participation « prévoyance » proposée par le CDG65

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et le décret n° 2022-581 redéfinissent la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. Celle-ci devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 pour le risque prévoyance pour un montant qui ne pourra pas être inférieur à 7.00 euros par agent et par mois. L'article L.827-7 du code général de la fonction publique confie aux centres de gestion une nouvelle mission obligatoire, à savoir conclure, pour le compte des collectivités territoriales de son ressort et leurs établissements publics, des conventions de participation couvrant les risques prévoyance et santé. Le Centre de gestion des Hautes Pyrénées a donc lancé le 15 avril 2024 une procédure de mise en concurrence afin de conclure une convention de participation pour le risque prévoyance au profit des collectivités et établissements publics du département des Hautes Pyrénées l'ayant sollicité. A l'issue de cette procédure le Centre de gestion des Hautes Pyrénées a souscrit une convention de participation pour le risque prévoyance auprès de TERRITORIA Mutuelle pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les collectivités et établissements publics peuvent adhérer à cette convention par délibération de leur assemblée délibérante après consultation du comité social territorial. L'employeur doit également définir le montant de la participation financière accordée à chaque agent qui choisira d'adhérer au contrat proposé par TERRITORIA Mutuelle en application de la convention de participation signée avec le CDG 65.

L'autorité territoriale précise que l'adhésion des agents à cette convention de participation n'est pas obligatoire, que chacun décide d'y adhérer volontairement et de choisir son niveau de garantie.

Néanmoins, à compter du 1^{er} janvier 2025, la participation financière de l'employeur est attachée à la convention de participation. Ainsi, les agents qui n'y souscriront pas ne pourront pas percevoir de participation même dans le cadre d'un contrat individuel labellisé.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

D'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance conclue entre le CDG 65 et TERRITORIA Mutuelle avec effet au 1^{er} janvier 2025.

De verser une participation financière de 10,00 € bruts conformément à la saisine du CST en date du mardi 08 octobre 2024 par mois aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité ayant souscrit au contrat proposé par TERRITORIA Mutuelle dans le cadre de la convention de participation du CDG 65.

D'autoriser le Maire ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment tout document rendu nécessaire avec le CDG 65 et Territoria Mutuelle.

D'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Adopté : à l'unanimité des membres présents A 14 voix pour A 0 voix contre A 0 abstention.

✓ Délibération pour « Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade »

Cadre d'emplois des adjoints techniques, grades, adjoint technique principal 2^{ème} classe, taux 25% Approuvé à l'unanimité.

✓ Avancement de Monsieur Guillaume Lafargue, agent technique

Compte tenu des états de services et de la réussite de Monsieur Guillaume Lafargue à l'examen professionnel pouvant le promouvoir au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, il est proposé, pour acter cette promotion :

- ♦ la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Il est décidé, à l'unanimité, d'adopter la modification du tableau des emplois proposés afin d'intégrer Monsieur Guillaume Lafargue au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

✓ Renouvellement contrat de Madame Isabelle Galissard

Le contrat à durée déterminée de Madame Isabelle Galissard, présente à mi-temps sur temps de garderie scolaire et secrétariat de mairie, arrive à son terme. Compte tenu de ses états de services, il est proposé de le renouveler pour une année dans les conditions de charges patronales minorées acceptées par l'Etat. Approuvé à l'unanimité.

✓ Renouvellement contrat de Madame Brigitte Delambily : compte tenu de ses états de services, il est proposé de renouveler le contrat de Madame Brigitte Delambily ; contrat Parcours Emploi Compétence dont le renouvellement est accepté par l'Etat. Approuvé à l'unanimité.

✓ Prime de fin d'année

Une prime de fin d'année est votée à l'unanimité pour le personnel communal à hauteur de 400 € proratisée sur le temps de présence annuel.

E-Groupe scolaire et périscolaire :

Rapporteur : Madame Céline BONIFACE

✓ Régularisation du déplacement de l'Algeco sur le site du groupe scolaire et périscolaire actuel. Il avait été implanté en urgence sur l'ancienne école suite à une ouverture de classe.

Un permis de construire a été déposé et accepté afin de pérenniser l'utilisation de ce bâtiment préfabriqué, désormais considéré comme fixe. Un avis favorable de la commission sécurité et accessibilité nous permet de continuer à l'utiliser. Son accessibilité devra être cependant complétée par une rampe d'accès. Travaux prévus janvier 2025.

✓ La visite de l'inspectrice d'académie en septembre s'est avérée positive à tous niveaux. Les problématiques relatives à l'état de santé de certains de nos enseignants n'auront pas à être prises en compte par la mairie.

✓ Petits déjeuners écoles : à partir du mois de décembre pour 2 classes maternelles cette fois.

La mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » vise à promouvoir la santé à l'école et à participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le 1^{er} repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal que la commune de Horgues adhère à ce dispositif pour l'année scolaire 2024/2025 à compter de décembre 2024 jusqu'à juin 2025 inclus, avec pour objectifs : favoriser le bien-être des élèves et leur capacité d'apprentissage, renforcer l'éducation à l'alimentation, par des ateliers de préparation de petits déjeuners.

Les classes concernées sont :

-la classe de PS / MS de l'école de Horgues pour 26 élèves, bénéficiant d'1 « p'ti déj » à raison de 1 jour / mois pendant 7 mois.

-la classe de MS / GS de l'école de Horgues pour 25 élèves, bénéficiant d'1 « p'ti déj » à raison de 1 jour / mois pendant 7 mois.

Le montant prévisionnel de la participation du MENJS à la mise en œuvre de ce dispositif est estimé à 464,10 €, versement dès la signature de la convention.

Approuvé à l'unanimité.

✓ Voyage scolaire

Les 5 et 7 mai 2025 pour les CE2, CM1 et CM2. Trois jours prévus pour activité voile à proximité de Bordeaux. Questions sont posées sur le financement : coopérative, parents, Ape, mairie ?

✓ Visite du Sénat avec les enfants : pour la classe de CM1 à partir de 2026.

✓ Travail des futurs CM2 en collaboration avec les délégués de classe sur un projet d'aménagement extérieur qui sera présenté au conseil municipal au mois de juin 2025.

✓ Désignation d'éco-délégués qui travaillent sur le développement durable, l'école, le restaurant scolaire.

✓ Chauffage à l'école: contentieux récurrent avec le chauffage de l'école qu'il est impossible d'harmoniser depuis la création du groupe scolaire. Une action auprès du Tribunal Administratif est en cours, menée par l'avocat de la commune sur ces questions : Me Julien Soulié.

✓ APE : quelle aide pour le spectacle de Noël du 19 décembre prochain ?
+ 33,33 %, soit 670 €. Approuvé à l'unanimité.

Le Père Noël viendra au centre de loisirs le 18 décembre et le 19 décembre à l'école.

F-Vie du village – Associations :

Rapporteur : Monsieur Mikaël ETCHEVERRIA

✓ Associations

Une nouvelle association s'installe à Horgues : « Le bouillon » destinée au développement du spectacle vivant et des artistes.

✓ Vœux

Monsieur le Maire présentera ses vœux aux horguais le 24 janvier 2025.

La communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) a réservé la salle des fêtes de Horgues le 14 janvier 2025 pour présenter ses vœux. Le personnel et les élus de Horgues sont conviés.

✓ Manifestations

- Halloween est organisé par la mairie en collaboration avec l'APE..
- Octobre Rose : remerciements à tous les intervenants, format à conserver.
- Festival Enz'Horgues : remerciements à la mairie pour sa large participation.
- Date fête locale : 2, 3 et 4 mai 2025.
- 11 novembre : les élus sont convoqués, les élèves de CM2 vont chanter sous la direction de Mme Julian.
- Exposition : Monsieur Olivier Omont, habitant de Horgues, exposera à la mairie ses « créations d'Oskar » courant décembre.
- La soirée beaujolais est reprise par le comité des fêtes et est programmée le 23 novembre 2024.

G-CCAS :

Rapporteur : Madame Marie-Chantal LONCA

Un point est fait sur les actions du CCAS :

✓ La randonnée qui a eu lieu ce jour au lac d'Arou a ravi les 14 participants. Superbe journée.

✓ La sortie du 9 novembre prochain au pays basque (Aldudes) est complète depuis longtemps.

✓ Repas des aînés 2025 : programmé le dimanche 26 janvier 2025. Monsieur Darré de Lafitole est choisi comme traiteur et Patricia Armary pour l'animation musicale.

Madame Lonca est invitée à la présentation du catalogue des propositions 2025 de voyages des transports Dubau avec qui le CCAS est partenaire.

Une réunion du CCAS aura lieu mi-décembre-début janvier pour choisir les sorties de 2025 et autres programmations d'actions.

H-Informations diverses

→Affaire Cames : dépôts sauvages de déchets divers

Monsieur Didier Collgon, conseiller municipal en charge du dossier, indique que la brigade verte de la gendarmerie a pris en charge l'affaire et agira début novembre.

Une réunion de médiation est prévue en mairie prochainement en présence de toutes les parties (frères Cames, curateur, notaire, mairie.)

→Convention SPA (Société Protectrice des Animaux)

Monsieur le Maire rappelle que la lutte contre la divagation animale sur la commune relève de sa responsabilité. Il lui appartient donc en particulier de prendre toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. La commune devrait donc disposer d'une fourrière pour l'accueil de ces animaux.

La commune de Horgues ne possédant pas de fourrière, Monsieur le Maire propose de confier ce service à la SPA locale : SPA de Tarbes, chemin du Chenil 65000 TARBES.

Une convention de fourrière est portée à la connaissance des membres du conseil municipal. Elle est établie pour une durée d'un an prorogeable tacitement d'année en année, sauf dénonciation ou modifications éventuelles, deux mois avant la fin de la période en cours.

La participation forfaitaire annuelle de la commune serait de 951,20 € (soit un montant de 0,80 cts d'euros par habitant – 1189 habitant en 2024.) avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2025.

La convention de fourrière proposée par la SPA et le montant de la participation financière de 951,20 € sont approuvés à l'unanimité.

→Cimetière Laouët

Il est fait part de la demande d'un habitant de Horgues d'acquérir un emplacement à côté de sa concession afin d'y édifier un petit monument cinéraire.

Les membres du conseil municipal accepte de céder un emplacement de 50cm/50cm au montant de 20 €.

→Nomination d'un correspondant défense

Madame Macha Claverie, conseillère municipale, est volontaire pour cette nomination.

Monsieur le Maire remercie les adjoints et les conseillers municipaux de leurs présences et clôture la séance à 20h30.